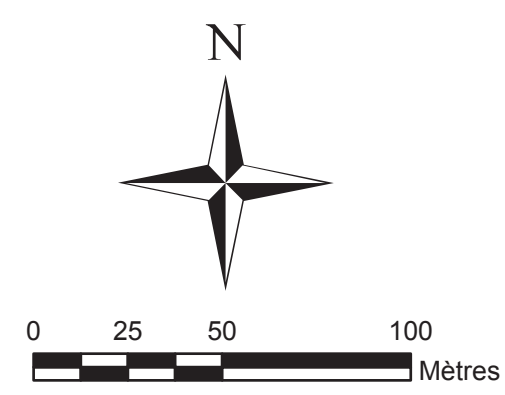


LE BOURG



CROAZ-CHRIST



Les bâtiments récemment implantés ont été reportés sur le fond de plan de façon purement schématique (ils sont signalés par).

LEGENDE

ZONES CONSTRUCTIBLES

- Secteurs où les constructions sont autorisées
- Espaces pouvant accueillir de nouvelles constructions (à titre indicatif)

ZONES NON-CONSTRUCTIBLES

Dans les autres secteurs, les constructions ne sont pas autorisées à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ou des constructions et des installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles

AUTRES ELEMENTS GRAPHIQUES

- Recul d'implantation de constructions à respecter par rapport aux routes départementales

	SECTEURS OU LES CONSTRUCTIONS SONT AUTORISEES	ESTIMATION DES SURFACES DES ESPACES POUVANT ACCUEILLIR DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS
LE BOURG	27,74 ha	6,78 ha
CROAZ CHRIST	8,34 ha	3,32 ha

BOTSORHEL

CARTE COMMUNALE ELABORATION

Documents graphiques Le zonage

Zooms sur le Bourg et Croaz-Christ

Echelle : 1/2 000ème

Finistère

Approuvé par le Conseil Municipal le : 8 décembre 2010
Approuvé par Arrêté Préfectoral le : 29 mars 2011
Rendu exécutoire le : 29 avril 2011